



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2021

Membres présents : F.GONZALEZ – MJ ROQUES – G.LASSABE – M.EVENE-MATEO – J.DOS SANTOS – L.GUYONNIE – P.ACEDO – S.DARRIGUES – JM GUTIERREZ – C.DUFOUR – J.DARRIGADE – S.PUYO – C.DUPIN – JP CAZAUX – C.DOS SANTOS – JP ALPHA – A.VALETTE – B.GERY – S.JOAQUIM PINTO – D.LAVIGNE – MA THEBAUD – CH.MARTIN – M.BECRET – H.ETCHENIQUE – F.BILLARD – J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne procuration à L.GUYONNIE

A.DARTIGUES donne procuration à JP ALPHA

J.WEBER donne procuration à C.DOS SANTOS

Secrétaire de séance : F. BILLARD

ORDRE DU JOUR :

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes
4. Présentation de la Charte de l'élu local
5. Centre Communal d'Action Sociale : représentants de la Commune
6. Syndicat du Parc des Sports Boucau Tarnos : délégués du Conseil

Monsieur Thierry MAZAURY, Président de la Délégation Spéciale, prend la parole et rappelle que suite à la décision du Conseil d'Etat en date du 30 juillet dernier relative aux opérations électorales s'étant tenues le 15 mars 2021, une délégation spéciale composée de 3 membres a été désignée par décision préfectorale pour prendre en charge l'administration de la Commune.

Il tient tout d'abord à féliciter les membres de la liste « Boucau Convivial Développement Durable » ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux élus lors du scrutin du dimanche 19 septembre, scrutin à caractère inédit pour la Commune mais qui n'est pas exceptionnel à l'échelle française.

Il remercie sincèrement Monsieur Francis GONZALEZ et Monsieur Dominique LAVIGNE pour leur investissement dans l'organisation du scrutin ainsi que pour le respect qu'ils ont témoigné aux membres de la Délégation Spéciale dans l'exercice de leurs fonctions. C'est grâce à cette attitude que cette mission s'est déroulée de manière apaisée et dans la neutralité.

Il dit avoir éprouvé un réel plaisir à remplir ses fonctions au regard des enjeux de la Commune dans la mise en œuvre des politiques publiques qui ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années sur les seules limites administratives mais qui fonctionnent de plus en plus sur un territoire beaucoup plus large qu'on appelle le bassin de vie.

La diversité des acteurs économiques et sociaux qu'il a pu également rencontrer pour certains d'entre eux ou encore le climat humain qu'il a constaté au sein des équipes ont largement contribué à la satisfaction qu'il vient de témoigner.

Il tient à remercier l'ensemble des équipes, des services de la Commune et du CCAS en sa qualité de Président de la délégation mais aussi en tant que Président du CCAS, pour avoir facilité cette mission qui n'est pas forcément très simple car il s'agissait d'un territoire qu'il ne connaissait pas d'une manière générale et il ne connaissait pas non plus les différents acteurs y intervenant. Pendant ces deux mois de trait d'union, l'ensemble des services a particulièrement aidé dans l'exercice des différentes fonctions. Malgré la durée assez limitée de cette mission, 2 mois, il le rappelle, il a appris à connaître au sein des équipes qu'il a pu côtoyer, des femmes et des hommes qui sont investis et compétents dans leur métier et qui sont également solidaires dans l'action et ouverts, à l'écoute d'idées nouvelles et qui sont animés d'un grand nombre de valeurs qui font la force de l'équipe et dont l'action doit s'inscrire dans la durée. Il n'en doute pas et il espère que l'ensemble du Conseil Municipal continuera à entretenir ses qualités et ses valeurs auprès de l'ensemble des agents qui composent l'équipe.

-1-

Installation du Conseil Municipal

Monsieur Thierry MAZAURY, Président de la délégation spéciale chargée de l'administration de la Commune procède à l'appel nominal des vingt-neuf conseillers municipaux qu'il déclare installer dans leurs fonctions.

1. Francis GONZALEZ
2. Marie José ROQUES
3. Gilles LASSABE
4. Monia EVENE-MATEO
5. José DOS SANTOS
6. Laurence GUYONNIE
7. Patrick ACEDO
8. Sandrine DARRIGUES
9. Jean Marie GUTIERREZ
10. Catherine DUFOUR
11. Jonathan DARRIGADE
12. Simone PUYO
13. Xavier BAYLAC
14. Catherine DUPIN
15. Jean Pierre CAZAUX
16. Céline DOS SANTOS
17. Jean Pierre ALPHA
18. Alexandra VALETTE
19. Alain DARTIGUES
20. Jennifer WEBER
21. Bastien GERY
22. Sophie JOAQUIM PINTO
23. Dominique LAVIGNE

24. Marie Ange THEBAUD
25. Christophe MARTIN
26. Hélène ETCHENIQUE
27. Frédéric BILLARD
28. Martine BECRET
29. Jérôme RANCE

Cette délibération n'est pas sanctionnée par un vote.

A ce stade de la séance, n'ayant plus de légitimité d'intervention, Monsieur Thierry MAZAURY se retire et donne la parole à Madame Marie José ROQUES, doyenne d'âge de la séance.

Il souhaite une belle prospérité pour la Commune de Boucau avec beaucoup de réalisations et une grande réussite collective dans l'exercice du mandat.

-2-

Election du Maire

1. ELECTION DU MAIRE

1.1 Présidence de l'assemblée

La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, Madame Marie José ROQUES a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriale).

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs :

- . Catherine DUFOUR
- . Dominique LAVIGNE

1.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote de chaque conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal.

Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article 65 du code électoral).

1.4 Résultats du premier tour de scrutin

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du code électoral) : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés (b - c-d) : 22
- f) Majorité absolue : 15

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mr Francis GONZALEZ	22	Vingt deux

1.5 Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur Francis GONZALEZ a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la parole : « Je suis élu pour la troisième fois consécutive aux fonctions de Maire de la Ville de Boucau. J'en suis toujours très honoré, très fier et très ému d'autant que cette écharpe m'est remise pour la deuxième fois par ma première Adjointe, Madame Marie-José ROQUES. Cette élection, je la dois à une équipe motivée par l'objectif de faire inlassablement de Boucau une Ville de qualité et d'avenir pour aujourd'hui et demain où il fait bon vivre tous ensemble.

Je tiens à la remercier pour sa confiance renouvelée.

Compte tenu de la particularité de cette élection, inutile de vous dire que je vais être très heureux de retrouver la mairie dès demain matin où je sais que m'attendent plusieurs dossiers à traiter le plus rapidement possible avec mon agenda déjà bien rempli, que ce soit les services de la Mairie, du CCAS et de l'Agglomération et, bien sûr, mes Adjoints et Conseillers Municipaux.

Je sais pouvoir compter sur les compétences et le dévouement de toute mon équipe avec mes Adjoints qui sont les mêmes qu'il y a près de 2 mois.

Je sais aussi pouvoir compter sur la Directrice Générale des Services, Madame Odile LE TAILLANDIER ainsi que sur la Directrice du CCAS, Madame Isabel JUTEAU qui avec tous les agents travaillant autour d'elles remplissent parfaitement leurs missions liées au service public auquel nous sommes très attachés comme Monsieur MAZAURY l'a rappelé tout à l'heure et je m'en félicite.

Je vais m'employer aussi à recontacter les élus et agents de l'État, de la Région, du Département de l'Agglomération et des Villes voisines avec qui nous travaillons en parfait partenariat et dont Boucau a bien besoin pour investir.

Notre Ville va aussi bénéficier de l'appui de Madame Monia EVENE MATEO au Conseil Départemental où elle a été élue il y a environ 3 mois avec Monsieur José DOS SANTOS comme suppléant.

Il suffit d'ailleurs, sans rentrer dans les détails, de voir tous les travaux réalisés au profit de l'ensemble de la population Boucalaise.

En matière de réunions publiques, j'espère pouvoir reconduire notamment la cérémonie des vœux, la présentation du budget et l'accueil des nouveaux Boucalais.

Et, comme depuis le 5 avril 2014, je serais bien sûr le Maire de toutes les Boucalaises et de tous les Boucalais à qui je rappelle que ma porte est toujours ouverte pour tout sujet à leur convenance et selon leur propre disponibilité. Il suffit de prendre contact avec mon secrétariat.

Je tiens évidemment à préciser que la minorité bénéficiera de toutes les prérogatives liées à son statut comme prévu par la loi.

Enfin, je tiens publiquement à remercier Messieurs Thierry MAZAURY, Arthur FINZI et Serge PEYRELONGUE qui, mandatés par la Sous-Préfecture, ont pleinement assuré leurs missions aussi bien à la mairie qu'au CCAS pendant la période où nous étions mis sous tutelle.

Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous prie de croire à mon entier dévouement ainsi qu'à celui de toutes les personnes qui m'entourent pour continuer de travailler dans notre démarche de convivialité solidaire. »

Monsieur Dominique LAVIGNE fait une intervention à son tour :

« Monsieur le Maire, si nous en sommes arrivés à ce dénouement, je parle du recours et des délibérés du Tribunal Administratif et du Conseil d'État, c'est avant tout la cause de votre manque de rigueur, votre propension à vous moquer de tout, à ne considérer que votre point de vue, à vous croire au-dessus de tout. Vous portez donc l'entière responsabilité des faits qui vous sont reprochés par les institutions, notre République. Les Boucalaises et Boucalais appelés à revoter, se sont déplacés plus nombreux que lors des précédents tours mais encore beaucoup trop ont délaissé le scrutin et nous le regrettons. Nous prenons acte des résultats qui, avec 21 voix d'avance vous donne une large majorité au sein du Conseil Municipal, c'est la règle. Seule la victoire est belle comme vous le proclamez. En référence au milieu sportif cette citation prend tout son sens quand l'arbitre siffle la fin de la rencontre, que le stade se vide et que les projecteurs s'éteignent. Dans la vie municipale, il en est tout autre, les choix, décisions et réalisations ne s'arrêtent pas aux résultats des élections. La vie démocratique ne se construit pas exclusivement par le fonctionnement du Conseil Municipal. Nous serions fondés à vous demander de respecter l'expression des Boucalaises et Boucalais par ces 21 voix qui nous séparent en prenant en considération ce que nous représentons. Mais, aucune illusion sur le sujet, nous vous connaissons trop bien et nous sommes convaincus que vous allez, comme la loi vous le permet, diriger les affaires sans nuance. Le contraire nous étonnerait. Par contre, à chaque sortie de route sur le non-respect des élus d'opposition minoritaire vous nous trouverez. La malveillance était dans votre camp depuis le début de la mandature. Elus minoritaires par expérience, nous savons que nous obtenons des résultats seulement quand nous sortons de l'institution et que nous construisons, ensemble, avec la population. Ça sera notre feuille de route pour les mois à venir tout en votant comme nous l'avons fait jusqu'à présent ce qui nous paraît intéressant et juste pour tous. »

Monsieur le Maire répond qu'en France, on est en démocratie et bien évidemment, c'est aussi la liberté d'expression, il n'y a aucune ambiguïté là-dessus. Il s'adresse à M. Dominique LAVIGNE et lui dit qu'il inverse les rôles en faisant porter la responsabilité du recours par des malveillances sur son équipe en précisant que Monsieur le Maire se croit au-dessus de tout. Il se base sur l'écart des 21 voix. Il lui dit qu'il ne faut pas l'attaquer sur les chiffres car cela peut être dangereux pour lui. C'est la deuxième fois que son équipe perd, la première fois de 55 voix, la seconde fois de 21 voix ce qui fait un gain de 34 voix pour l'opposition. Mais, ces chiffres, il les analyse au-delà. En effet, l'opposition a perdu 78 voix et sa liste en a gagné 401. Au premier tour, la liste de M. Dominique LAVIGNE (PS/PC) a fait 828 voix et celle de Mme Marie Ange THEBAUD, 687 voix soit 1 515 voix. La liste « Boucau Convivial » a recueilli 1 057 voix. Il y avait donc

458 voix d'avance. Au second tour la liste « Boucau Convivial » gagne avec 55 voix d'avance. Ce qui fait 513 voix d'écart et les Boucalais ont bien compris que ces 513 voix ne venaient pas des isolements et des malveillances que l'opposition a fait porter à la liste majoritaire. Les élections ont été annulées à la demande de l'opposition. Sur ce troisième tour, la liste de la majorité a obtenu 21 voix d'avance avec 1 458 voix alors qu'au premier tour elle avait 1 057 voix soit 401 voix de plus. Quant à la liste « Boucau Génération Avenir », elle avait gagné 1 515 voix et elle termine avec 1 437 voix soit 78 voix de moins. Il explique que les 828 voix réalisées au premier tour entre le PC et le PS, font une moyenne de 414 voix. Mme Marie Ange THEBAUD étant devant, cela signifie que le Parti Communiste et le Parti Socialiste ne sont plus les premières forces dans la Commune. La première force de la gauche de l'opposition est celle de Madame Marie Ange THEBAUD ce qui veut dire que les 78 voix, c'est elle qui les a perdues. La liste « Boucau Convivial » quant à elle reste toujours en tête, seule, avec 1 458 voix et la liste portée par M. Dominique LAVIGNE est derrière, avec une différence de 21 voix ce qui n'est pas de beaucoup certes. On partage 25 % chacun ou plus exactement 24,81 % pour la minorité. Ces 1 437 voix se répartissent de la manière suivante : 609 voix pour Mme Marie Ange THEBAUD (Verts), 552 voix pour le PC et 276 pour le PS. Il s'agit d'une clé de répartition qui en vaut une autre. Puisque ce sont des élections municipales, il a repris les résultats du second tour de 2014. Aussi, le Parti Communiste avait fait 1 000 voix et le Parti Socialiste, 500 voix soit 1/3, 2/3. Il a donc appliqué cela à ces 828 voix. Il rappelle à Monsieur Christophe MARTIN qu'il a fait 200 voix de moins et lui rappelle ses paroles : « On ne gère pas une mairie comme un gère un bistrot » et il ne l'a pas oublié.

Le match s'arrête après le coup de sifflet et il est d'accord, l'opposition va continuer son travail, c'est normal, c'est la logique du jeu et au rugby c'est la même chose car une fois le match terminé, il y a la troisième mi-temps, avec les adversaires selon s'ils se sont bien comportés ou pas mais cela ne sera pas avec les élus de l'opposition, c'est certain. Dès le lendemain, on prépare le match suivant et l'équipe majoritaire va faire la même chose. Effectivement, il y a eu 50 % d'abstention, c'est le hasard qui veut cela, à la voix près, l'abstention avec blancs et nuls représentent 2 895 voix. L'opposition représente 25 % de l'électorat global et 75 % ne se sont pas opposés à la démarche de son équipe. Si les électeurs étaient opposés à l'équipe de Monsieur le Maire, ils seraient venus voter, ce qui n'est pas le cas. 1/3 des boucalais ont manifesté leur opposition aux projets réalisés par l'équipe majoritaire. Partant de ce constat, il continuera dans sa démarche, à tort ou à raison, le bulletin de vote étant l'expression de ce que l'on pense. Depuis 2014, les élus de l'opposition ont perdu à 4 reprises (en 2014, en 2020 pour les élections départementales et municipales et en 2021). Il revient sur les élections départementales et dit qu'il a pu mesurer l'esprit solidaire des élus de la minorité avec Mme Marie Ange THEBAUD qui s'est présentée la première contre M. Christophe MARTIN et elle est d'ailleurs sortie la première. Il s'adresse à M. Dominique LAVIGNE en lui disant qu'il ne compte pas lui taper dessus, ce n'est pas sa nature mais, si son groupe le cherche, il va le trouver. Le Parti Communiste représente 9.5 % de l'électorat global, le Parti Socialiste 5 % et Europe Ecologie les Verts est devant. Il rappelle que M. Alain ROUSSET a gagné à Boucau, à Bayonne et à Anglet avec des voix de droite, tout seul, sans les Verts. A Boucau, M. Christophe MARTIN, avec les communistes et les Verts a perdu. Il confirme donc, que la victoire est belle. Son équipe est aux responsabilités et elle les assumera. Si l'opposition a des propositions à faire, il les écouterait lors des commissions ou lors du Conseil Municipal. Cependant, si ce n'est pas de nature à être en adéquation avec sa démarche, il ne les retiendra pas.

Il note que le discours de M. Dominique LAVIGNE est un peu agressif, il peut le comprendre ce qui lui fait dire qu'ils sont des mauvais perdants. Aujourd'hui, l'opposition représente 25 % de l'électorat, cela se respecte mais 75 % ne se sont pas opposés à son programme.

Mme Marie Ange THEBAUD précise que la liste « Boucau Génération Avenir » était une liste citoyenne, son parti politique ne lui a apporté aucun soutien, elle était la seule colistière à être écartée. En revanche, au niveau des élections départementales, il y a eu des rencontres et des négociations avec les différents partis politiques, ce qui est totalement différent.

Monsieur le Maire répond qu'un article dans Sud-Ouest stipulait que la liste était composée de militants PS, PC et Europe Ecologie les Verts.

Madame Marie Ange THEBAUD a effectivement toujours signalé à la presse que pour les municipales elle n'était pas candidate au titre d'un parti politique et cela n'a pas été rectifié, elle le regrette.

Monsieur le Maire note qu'elle le regrette donc c'est que ce point a bien été écrit.

M. Christophe MARTIN indique qu'il ne rentrera pas dans la polémique des chiffres avec une démonstration surprenante. Rapidement, sans tordre les chiffres et sans aller rechercher des proportions d'il y a 7 ans, il serait nécessaire de reconnaître que les gens ont la possibilité d'évoluer au cours des années et que la population change aussi. En tirer des enseignements paraît être un peu complexe. Quant à lui, il prend les chiffres de façon très brute sans les tordre dans tous les sens pour servir ses intérêts : si l'on compare les résultats des seconds tours, simplement des deux élections, celles de 2020 et de 2021, on constate que la liste que conduisait M. Dominique LAVIGNE a progressé de plus de 130 voix et que celle conduite par la majorité a évolué d'un peu moins d'une centaine de voix. Quant à la démonstration faite sur les 25 % d'influence que son groupe aurait, il peut aisément faire la même remarque à la majorité car avec 1 458 voix, la liste « Boucau Convivial » représente très précisément 25,18 % des intentions de vote des Boucalais alors que sa liste obtient effectivement 24,81 %. Donc forcément cette différence de 21 voix se retrouve, on peut aussi en conclure très aisément et sur la base finalement de la même analyse que 75 % des Boucalais n'ont pas choisi la liste de Monsieur le Maire. C'est le même argument. Ce sur quoi il voudrait surtout revenir, c'est le point évoqué par M. Dominique LAVIGNE dans son intervention à savoir, que son groupe est composé de 7 élus qui représentent cette population Boucalaise, 50 % quasiment, à 21 voix près, des exprimés et que même s'il n'est composé que de 7 personnes, il représente quasiment la moitié des Boucalais et c'est bien à ce titre qu'il souhaite être entendu.

Monsieur le Maire répond que son groupe ne représente pas la moitié des Boucalais mais seulement la moitié de ceux qui se sont exprimés, ce n'est pas pareil.

M. Christophe MARTIN réplique que c'est ce qu'il a dit, 24, 81 % se sont exprimés pour la liste conduite par M. Dominique LAVIGNE, ce qui fait un peu plus de 49 % des exprimés.

Monsieur le Maire lui rétorque que ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur Christophe MARTIN indique que dans son esprit il s'agit bien des Boucalais qui se sont exprimés.

Monsieur le Maire répond que la minorité représente 24,81 % de l'électorat global. La majorité représente 25,19 %. 50 % ne se sont pas exprimés certes pour sa liste mais ils n'ont pas exprimé leurs désaccords avec les projets en cours. Il le note tout simplement. La minorité (PC/PS) a recueilli 828 voix ce qui fait une moyenne de 414 voix, il leur recommande de s'arranger entre eux pour savoir qui a obtenu le plus de voix. Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que le parti politique qui est devant dans leur gauche, c'est celui des Verts. Le Parti Communiste a bénéficié de l'appui du Parti Socialiste car cela faisait partie des négociations, il peut le comprendre, mais il y a certaine chose qu'il ne peut pas accepter. Il dit que les élus de la minorité n'effaceront pas leur troisième défaite pour ne pas dire quatrième. C'est acté. Ils peuvent jouer sur les 21 voix d'écart mais les chiffres parlent et les Boucalais apprécieront.

Madame Hélène ETCHENIQUE dit à Monsieur le Maire qu'il a fait une démonstration de chiffres dont elle n'a rien compris et elle estime que les Boucalais et les Boucalaises s'en fichent complètement. Effectivement, son groupe a perdu de 21 voix. Vu ce faible écart, il faut savoir faire preuve de modestie ce qui n'est pas le cas de Monsieur le Maire. Quand on perd de 21 voix, il n'y a pas à fanfaronner. C'est vraiment une victoire à l'anglaise. De plus, elle lui dit de ne pas essayer de diviser son groupe car cela ne marchera pas et il va en plus rester très calme et très soudé. Les élus de la minorité aussi l'attendent sur ce qui va être fait dans son programme. Elle est nouvelle dans cette assemblée et souhaiterait un peu plus de hauteur. Quand elle entend Monsieur le Maire, elle se demande à quoi cela rime de faire toutes ces démonstrations. Tout le monde s'en fiche. De plus, elle remarque que parfois, Monsieur le Maire dit qu'il est de gauche quand cela l'arrange et il la flingue aisément quand cela l'arrange aussi. Elle regrette qu'il parle des élections départementales, ce n'est pas le sujet, on est sur les élections municipales.

Monsieur le Maire répond qu'il ne voit pas pourquoi elle parle au nom des Boucalais et il n'est pas du tout d'accord avec elle car ces derniers dans leur sagacité qui est sous-estimée tiennent compte de tout cela.

Même si une partie s'en désintéresse, ils ne pourront pas dire qu'ils n'auront pas eu les explications crédibles sur tous les chiffres qu'il avance. On peut contester les raisons, certes, Madame Hélène ETCHENIQUE est dans la défensive mais cela l'honore. Concernant la modestie, Pierre ALBALADEJO disait « la modestie est une forme d'hypocrisie » et Monsieur le Maire rajoute que comme il n'est pas hypocrite il ne voit pas pourquoi il serait modeste. Concernant la division des groupes, il n'essaie absolument pas de faire quoique ce soit car le groupe minoritaire y arrive très bien tout seul. Il suffit de voir comment se passent les premières démarches des Présidentielles. Quand il est dit qu'il ne faut pas confondre élections départementales et élections municipales, il répond qu'il a démontré qu'à Boucau, on a besoin de travailler avec tout le monde (Etat, Département, Région, Agglomération, des Villes voisines, de la CAF...) et il ne regarde pas, lors des différentes rencontres, si ces représentants sont de gauche ou de droite, d'en haut ou d'en bas. Il dit qu'il est un homme de gauche même si cela ne plait pas à la minorité. Au parti socialiste, il y avait 5 courants ceux plus à droite et ceux très à gauche, et il a fait partie de la fondation Jean Jaurès. Si M. Dominique STRAUSS KAHN s'était présenté aux élections présidentielles, il aurait fait partie de son collectif de soutien avec Mme Colette CAPDEVIEILLE et Mme Martine BECRET. Les gens de droite n'ont pas la peste, ils peuvent vivre à Boucau aussi. Il fait remarquer que dans son exposé d'introduction, il n'a tiré sur personne mais l'intervention de M. Dominique LAVIGNE l'a conduit à répondre.

M. Dominique LAVIGNE interpelle son Camarade-Maire en lui précisant qu'il était nécessaire qu'il s'explique, cela lui paraissait évident et il pense, comme le disait Mme Hélène ETCHENIQUE qu'il est essentiel qu'on prenne un peu de hauteur. Il faut tourner la page sans oublier bien entendu mais, il croit qu'aujourd'hui, il faut reconstruire les choses en interne, au sein du Conseil Municipal, même si c'est bien codé et normé, mais aussi à l'extérieur comme il l'a exprimé le soir des élections municipales. Il ne faut surtout pas diviser les Boucalais. Il faut retrouver une communauté bien décidée à vivre ensemble dans le respect de ce qu'est la majorité et la minorité également. Il souhaite que l'on revienne à la sérénité et il rappelle que personnellement ce qui le motive ce n'est pas d'avoir des responsabilités pour en avoir, ce n'est pas d'être devant, c'est simplement de servir tout à fait modestement avec ses compétences mais aussi ses faiblesses et de porter en avant tout ce qu'il peut pour le bien-être de tous les Boucalais.

Monsieur le Maire a essayé de tourner la page dans son allocution, elle sera tournée mais le livre n'est pas près d'être fermé.

Monsieur Gilles LASSABE dit que comme la minorité s'est exprimé, il souhaite qu'il y ait d'autres voix qui parlent car le mot malveillant l'a choqué. Il aurait aimé qu'il ne soit pas prononcé car malheureusement cela donne un mauvais départ. Il rappelle simplement que pendant la crise Covid que l'on oublie, la Ville a vécu une période très difficile entre les deux tours en 2020. En effet, plusieurs personnes ont été touchés par le Covid, lui en particulier, puisqu'il a soigné le premier patient à Boucau atteint par le Covid. Des actes malveillants contre lui ont eu lieu l'accusant d'avoir continué une campagne électorale alors qu'il s'était mis de côté puisqu'il avait écrit à la mairie qu'il arrêterait temporairement ses activités. Comme il s'est soigné lui-même, la sécurité sociale ne l'a pas reconnu comme étant en maladie professionnelle, c'est ainsi. Après sa maladie, il a géré la Ville puisque Monsieur le Maire a été hospitalisé en réanimation pendant plus de 3 semaines et pendant cette période où il a été en danger de vie ou de mort, il a constaté que des propos malveillants avaient été tenus à son encontre et à l'encontre de Monsieur le Maire. Une dizaine de recours a été mise insidieusement en place pendant cette période de fragilité, c'est grave. Ces recours qui sont arrivés auprès des colistiers n'ont pas été rédigés en 5 jours car ils ont été faits par de grands professionnels et il les félicite car ils ont bien travaillé. Il a fallu que les juristes de la majorité détricotent tout cela pour arriver juste sur un problème d'isoloir et de publicité, ce qui est minime et qui veut certainement dire que dans d'autres bureaux de vote en France, il y aurait eu des annulations partout. La minorité a pris des avocats de très haut niveau pour constituer les dossiers et il les félicite à nouveau pour ce travail. Travail de sape malgré tout qui a été minutieusement orchestré et aujourd'hui, il est fier que les Boucalais aient répondu et n'aient pas pris acte d'une éventuelle tricherie. La différence des voix est superposable et si on se rapporte à

Bayonne cela fait 450 voix. Bien sûr sur à Hossegor, l'élection a été remportée avec une voix d'avance. En 2020, la majorité avait gagné avec 55 voix d'avance aujourd'hui 21 voix. C'est acté. Si le terme malveillant n'avait pas été employé, il n'aurait pas pris la parole. Il pensait, comme cela a été dit, qu'on allait prendre de la hauteur mais on est tout de suite au ras des pâquerettes et il en est désolé.

Monsieur le Maire dit qu'il est heureux d'être toujours le Maire de la plus belle Ville du monde qui est Boucau puisque c'est celle où il est né.

-3-

Fixation du nombre des adjoints et élections subséquentes

Sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

1.1 Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la Commune peut disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit huit adjoints au Maire.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de huit adjoints.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à huit le nombre des adjoints au Maire.

1.2 Listes de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire sous le contrôle du bureau.

1.3 Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d) Nombre de suffrage blancs : 7
- e) Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) : 22
- f)
- g) Majorité absolue : 15

Nom du candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Marie José ROQUES	22	Vingt-deux

1.4 *Proclamation de l'élection des adjoints :*

ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame Marie José ROQUES.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- . Madame Marie José ROQUES, première adjointe
- . Monsieur Gilles LASSABE, deuxième adjoint
- . Madame Monia EVENE MATEO, troisième adjointe
- . Monsieur José DOS SANTOS, quatrième adjoint
- . Madame Laurence GUYONNIE, cinquième adjointe
- . Monsieur Patrick ACEDO, sixième adjoint
- . Madame Sandrine DARRIGUES, septième adjointe
- . Monsieur Jean Marie GUTIERREZ, huitième adjoint

Monsieur le Maire souligne que son équipe a prévu de se remettre au travail tout de suite sachant que pendant les deux mois où il a été écarté, il a continué à travailler sans être en contact avec les services. La première réunion des adjoints aura lieu jeudi prochain. Dès mardi, il repart en réunion à l'Agglomération et mercredi une rencontre se tiendra sur la sécurité avec les Communes de Bayonne, Bidart, Biarritz et Anglet, la Police Municipale, la Directrice Générale des Services, M. Jean Marie GUTIERREZ et lui-même bien sûr. Samedi prochain aura lieu le premier Conseil Communautaire à l'issue de ces deux mois d'absence. Le mardi 5 octobre se déroulera le Conseil d'Administration du CCAS et l'après-midi, il sera à la CAPB avec le pool financier qui reçoit KPMG, un des plus gros cabinets de l'expertise comptable.

Madame Marie José ROQUES estime qu'une nouvelle page est tournée et qu'une belle page est à écrire. Elle a bien écouté les propos de M. Dominique LAVIGNE et ne peut qu'y adhérer quand il dit « prenons de la hauteur ». Effectivement, il faut prendre de la hauteur, les personnes qui l'entourent et qui la connaissent le savent bien, cela lui tient énormément à cœur. Puisqu'elle y adhère, elle voudrait simplement appeler le groupe de la minorité à la vigilance car il n'y a pas 8 jours que les résultats ont été proclamés que déjà dans les boîtes aux lettres des calomnies sont distribuées. Alors, simplement elle ne va pas épiloguer mais, à chaque fois qu'il y aura un propos déplacé et s'il n'y a pas d'arguments, les élus de la minorité trouveront son groupe en face avec des preuves de l'inexactitude des propos.

-4-

Charte de l'élu local

Monsieur le Maire explique que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du Conseil Municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le nouveau Maire doit donner lecture de la charte de l'élu.e. local.e, prévue à l'article L.111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Par ailleurs, le Maire a remis aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du C.G.C.T. consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux ».

Lecture de la charte est faite :

1. L'élu.e local.e exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu.e local.e poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'Elu.e local.e veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il/elle est membre, l'élu.e local.e s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu.e local.e s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu.e local.e s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu.e local.e participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il/elle a été désigné.e.
7. Issu du suffrage universel, l'élu.e local.e est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il/elle rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Cette question ne donne pas lieu à vote.

-5-

CCAS : Représentants de la Commune

Monsieur le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le Conseil Municipal (article L.123-6 et R.123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des familles).

Il indique que le Conseil d'Administration est composé, outre le Maire qui en est le Président de droit, en nombre égal de :

- . Au maximum 8 et au minimum 4 membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- . Au maximum 8 et au minimum 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal dans la limite indiquée ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS et de désigner les représentants de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré

Fixe à 16 le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS étant entendu qu'une moitié sera élue par le Conseil Municipal et l'autre moitié nommée par le Maire.

. La liste « Boucau Convivial et Développement Durable » propose :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Simone PUYO |
| . Alain DARTIGUES | . Jean Pierre ALPHA |

. La liste « Boucau Génération Avenir » propose :

- . Martine BECRET
- . Marie Ange THEBAUD

Désigne après un vote à bulletin secret avec

19 voix pour la liste « Boucau Convivial et Développement Durable »

8 voix pour la liste « Boucau Génération Avenir »

2 bulletins nuls

- | | |
|------------------------|----------------------|
| . Monia EVENE-MATEO | . José DOS SANTOS |
| . Marie José ROQUES | . Sandrine DARRIGUES |
| . Jean Marie GUTIERREZ | . Martine BECRET |
| . Alain DARTIGUES | . Marie Ange THEBAUD |

membres du Conseil d'Administration du CCAS de Boucau pour la durée du présent mandat.

Discussion :

Monsieur le Maire indique que les administrateurs du CCAS seront reconduits comme lors du mandat précédent.

-6-

SYNDICAT DU PARC DES SPORTS BOUCAU-TARNOS : DELEGUES DU CONSEIL

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et Tarnos a en charge la gestion du budget, des agents et des équipements du Parc des Sports Jean André MAYE.

Aussi, il convient d'élire deux membres titulaires et deux membres suppléants.

Sont proposés :

- . Monsieur José DOS SANTOS, titulaire
- . Madame Monia EVENE-MATEO, titulaire
- . Monsieur Alain DARTIGUES, suppléant
- . Madame Alexandra VALETTE, suppléante

Conformément à l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection de ces membres par vote au scrutin secret.

Discussion :

Monsieur le Maire parle en son nom personnel en disant qu'il est un grand naïf, tout le monde le sait, il ne changera pas demain. Au soir de la défaite du second tour des élections municipales de 2020, M. Dominique LAVIGNE prend acte de son échec en précisant que son groupe ne sera pas mauvais perdant. Au cours des deux premiers Conseils Municipaux, ce groupe demande qu'on ne l'appelle pas opposition mais minorité et il rajoute qu'il sera constructif et force de propositions, on en tient compte. Monsieur le Maire rappelle qu'il décide donc d'octroyer à la minorité deux places de suppléants pour siéger au Syndicat du Parc des Sports, ce qui a valu une suspension de séance car la minorité ne proposait personne. Une semaine après, il apprend par la presse, « la République des Pyrénées », qu'il y a un recours intenté par la minorité pour l'annulation des élections municipales. Par la suite, les 22 élus de la majorité ont reçu un courrier en recommandé avec accusé de réception leur confirmant ce recours. Au cours des deux Conseils Municipaux personne n'a rien dit. Il estime qu'on a le droit de pas être d'accord et même le devoir de le dire et de l'exprimer mais pas de cette manière. Donc, partant de là, la minorité aura ses droits respectés mais il ne faut attendre de lui aucune complaisance et comme le disait M. Jean ABBADIE : « Ni haine, Ni oubli ». Cette affaire est quelque chose qu'il n'oubliera pas demain, jamais. Il dit au groupe de M. Dominique LAVIGNE qu'il peut faire acte de candidature.

Madame Martine BECRET rappelle qu'elle siégeait en tant que suppléante au Syndicat Intercommunal du Parc des sports depuis 2020. A ce titre, elle voudrait juste dire que la loyauté existe aussi y compris dans cette instance. Elle donne pour exemple alors que les suppléants n'avaient pas le droit de vote et parce qu'elle avait soigneusement écouté toutes les interventions les séances précédentes des représentants officiels et votants, elle a signé en son âme et conscience en représentant la Commune et l'ensemble du Conseil Municipal, le procès-verbal du budget parce que le quorum n'était pas atteint. Elle l'a fait parce qu'effectivement cela lui paraissait être à la fois de son devoir et de sa responsabilité aussi du fait qu'elle avait été désignée dans l'instance du Conseil Municipal pour représenter la Commune. Elle prend acte de ce qui vient d'être dit et elle ne se représentera pas cette fois-ci tout comme Jérôme RANCE mais elle voudrait signaler aussi qu'on peut être minorité ou opposition et savoir prendre les responsabilités pour la Commune quand elles sont nécessaires et c'est ce qu'elle a fait ce jour-là et c'est ce qu'elle continuera de faire avec les personnes qui sont autour d'elle pendant toute la mandature quand il faudra prendre des décisions qui lui paraîtront utiles pour tous.

Monsieur le Maire n'a pas de doute quant à la posture de Mme Martine BECRET au sein du Syndicat du Parc des Sports. Toutefois, on est en Politique et il considère qu'il y a une façon de faire. La confiance est rompue. Lorsqu'il a proposé des places de suppléants à la minorité en 2020, il y avait une part de confiance. Il dit que la façon dont il a subi ce recours ne passe pas.

Le Conseil Municipal,

se prononce avec 22 voix en faveur des candidatures de Monsieur José DOS SANTOS, Madame Monia EVENE-MATEO, Monsieur Alain DARTIGUES, Madame Alexandra VALETTE.

Sont élus pour représenter la Ville de Boucau au Syndicat du Parc des Sports :

- . Monsieur José DOS SANTOS, titulaire
- . Madame Monia EVENE-MATEO, titulaire
- . Monsieur Alain DARTIGUES, suppléant
- . Madame Alexandra VALETTE, suppléante

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 14 octobre à 18 heures dans les conditions habituelles. Il sera nécessaire de venir $\frac{1}{2}$ avant pour prendre la photo officielle des élus.

LA SEANCE EST LEVEE A 12 H 15